

	Comité national des paiements scripturaux	
	<u>Groupe de travail</u> : Cartes et paiements innovants	

Mandat du groupe de travail permanent « Cartes et paiements innovants »

1. Contexte

L'un des principaux objectifs de la stratégie nationale sur les moyens de paiement est de favoriser le développement des moyens de paiement électroniques afin de renforcer l'utilisation de moyens de paiements rapides, sécurisés et accessibles.

Le secteur des moyens de paiement est aujourd'hui marqué par l'essor de nouvelles technologies qui remodelent en profondeur les habitudes et les attentes des utilisateurs. Ces évolutions technologiques touchent autant les supports physiques des paiements (cartes sans contact, ordinateurs, smartphones, tablettes,...) que leurs canaux d'initiation (espace de banque en ligne, applications spécifiques, service d'initiation de paiement,...), et contribuent à réduire la distinction traditionnelle entre paiement de proximité et paiement à distance. Elles entraînent également l'émergence de nouveaux acteurs des paiements (GAFA, *Fintechs*, etc.).

Dans ce contexte, il est utile de favoriser la concertation entre les acteurs, afin de réduire les risques de fragmentation du marché, et d'encourager le développement de solutions de paiement innovantes bénéficiant d'une large acceptation. La stratégie sur les moyens de paiement fait ainsi du développement du paiement par carte et du paiement sans contact l'un des axes majeurs de ces futurs travaux.

2. Définition de la mission du groupe de travail

Sur la base de ces constats, le CNPS a décidé de la création d'un groupe de travail permanent consacré aux paiements par carte et aux paiements innovants. Ce groupe de travail a vocation à formuler, à la demande du CNPS, des analyses et des recommandations concrètes visant à :

- favoriser, conformément aux orientations données par la stratégie sur les moyens de paiement, le développement des paiements par carte et des paiements sans contact en France, notamment via la diminution des obstacles techniques et le déploiement des équipements nécessaires aux paiements sans contact ;
- étudier le potentiel et les impacts éventuels des nouvelles technologies de paiement qui viendraient à apparaître, notamment dans le domaine des portefeuilles électroniques, paiements mobiles, paiements instantanés, etc.

Ces travaux devront également s'inscrire dans le cadre des recommandations émises par l'*Euro Retail Payments Board*, de manière à assurer la concordance des orientations françaises avec celles définies au niveau européen.

3. Animation et participation

L'animation du groupe est confiée à la Fédération bancaire française (FBF). L'animateur est nommé par le président du Comité national des paiements scripturaux, en concertation avec les vice-présidents, sur proposition de la FBF.

Il est attendu que la composition du groupe de travail reflète un équilibre entre les représentants de l'offre et de la demande dans le domaine des services de paiement.

Les membres du groupe seront nommés par le président du Comité national des paiements scripturaux sur proposition de l'animateur du groupe.

4. Fonctionnement

Le groupe de travail « Cartes et paiements innovants » est un groupe permanent qui se réunit sur un rythme bimestriel. Ce rythme peut évoluer en fonction des sujets d'actualité.